

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1624/SG/FIN autorisant Mme Abdallah Aboubaker à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti, T.F. 1109.

n° 72-1624/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Mme Amina Abdallah Aboubaker est autorisée à acquérir un immeuble non bâti, sis à Ambouli, d'une superficie de 1.000 m² faisant partie dun terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1109 au nom de M. Ahmed Agueh Aber.